

LA VOIX DU NORD

BAILLEUL

On a assisté à la première collecte des déchets amiante

C'est une petite révolution pour le territoire : désormais, seule la déchetterie de Bailleul accepte les déchets amiante. Cela se passe une fois par mois et uniquement sur rendez-vous. On a assisté à la première ce mardi matin.

Par Simon Caenen | Publié le 07/11/2017

La scène est surprenante. Ce mardi matin, on rencontre deux hommes dans une tenue blanche qui ressemble à celle des cosmonautes. On voit à peine leur visage caché par un masque de protection qui modifie aussi leur voix.



Pour déposer les déchets dans les bennes, les agents ont parfois été contraints de les déballer afin qu'ils soient moins lourds.

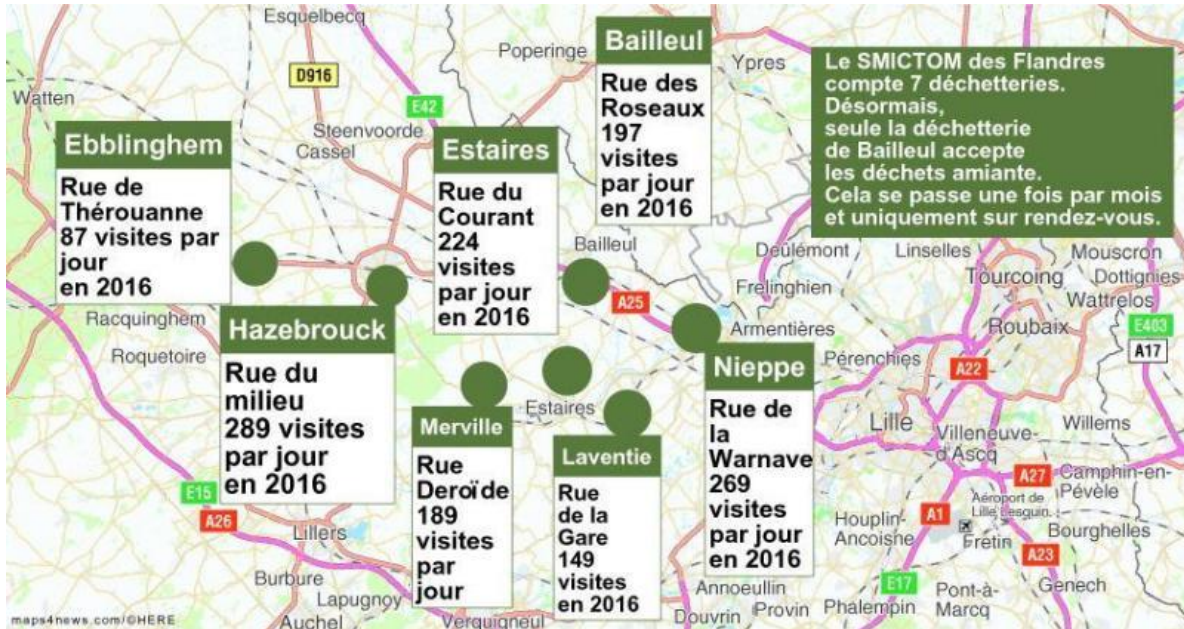
Nous ne sommes pas sur la lune mais à la première collecte de l'amiante de la déchetterie de Bailleul. **Philippe Lenglard est le deuxième à tester le nouveau dispositif.** Il a amené plusieurs tôles en amiante. « *Elles étaient sur un terrain*, indique l'utilisateur venu en voiture. *On a dû les enlever.* » Ses déchets arrivent emballés sur le site. Une obligation. L'Estairois a acheté un sac au syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SMICTOM) des Flandres pour 10 €. Une somme sur laquelle le syndicat ne fait pas de bénéfices.

Les deux hommes en blanc l'aident à déposer ses déchets dans les bennes. « *Cela m'a pris cinq minutes et j'ai été aidé par les agents*, apprécie l'utilisateur une fois la manœuvre terminée. *C'est mieux qu'avant pour l'environnement. Si les gens ne viennent pas ici, c'est de la mauvaise volonté. Mais il y en a encore qui, malheureusement, jettent toujours leurs déchets dans la nature.* » Pour cette première, un salarié de l'entreprise Meta prélèvements,

<http://www.lavoixdunord.fr/260455/article/2017-11-07/assiste-la-premiere-collecte-des-dechets-amiante>

située à Escaudain, est aussi présent. Objectif : **analyser l'air et l'exposition des agents aux fibres d'amiante.**

Il va falloir s'y habituer. Désormais, seule la déchetterie de Bailleul accepte les déchets amiante, une fois par mois (le premier mardi de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 30 à 16 h 30) et uniquement sur rendez-vous.



Le nouveau dispositif, qui n'est pas destiné aux professionnels, est plus contraignant. Mais aussi beaucoup plus protecteur. Avant sa mise en place, **l'amiante était un déchet comme les autres qui pouvait être déposé à tout moment de la journée.** Désormais, ces déchets dangereux doivent être emballés par les usagers. Les agents du SMICTOM qui les traitent portent une tenue de protection et utilisent un sas de décontamination composé de deux douches et cinq pièces. **Ils ont suivi une formation et ne sont pas exposés à l'amiante plus de 2 h 30 d'affilée.**



Seule la déchetterie de Bailleul peut désormais accueillir les déchets amiante. PHOTO MARC DEMEURE

Douze usagers ont expérimenté le dispositif ce mardi matin, dans une ambiance parfois tendue (*lire ci-dessous*) qui pourrait amener le SMICTOM à revoir certains aspects. Une première réunion bilan a lieu ce mercredi.

Une ambiance parfois très tendue

Si la plupart des usagers semblaient satisfaits ce mardi matin, certains ont exprimé **leur mécontentement sans ménagement**. La raison ? Les déchets, emballés à plusieurs dans les sacs, étaient parfois beaucoup trop lourds. À tel point qu'il était très compliqué de les déposer dans les deux bennes.

Hier matin, des usagers ont même été obligés de déballer des déchets pour pouvoir les porter ! Une manipulation contraire aux consignes de sécurité. Des agents ont aussi prêté main-forte aux usagers, ce qui n'est pas leur mission normalement.

Des améliorations vont être apportées pour les prochaines collectes. Les bennes pourraient être équipées d'une ouverture et le syndicat pourrait investir dans l'achat d'un monte-charge. « *On dira aux gens de limiter le poids dans les sacs*, a également souligné Nathalie Hembert, directrice générale des services du SMICTOM des Flandres. *On va dire aux gens qu'ils viennent plus souvent, mais avec moins de volume. Oui, il y a des choses à améliorer. Mais n'oublions que c'était une première pour le SMICTOM.* »

Déchets amiante : ce qu'il faut savoir

Le dépôt des déchets amiante se fait en plusieurs étapes. Dans un premier temps, il faut prendre rendez-vous en passant au siège du SMICTOM des Flandres situé au 41, Avenue du Maréchal-De-Lattre-de-Tassigny pour fixer le jour et l'heure de rendez-vous.

Il faut ensuite acheter des « dépôts bag » au SMICTOM, trois au maximum, pour emballer les déchets.

Le jour du rendez-vous, il est nécessaire de venir accompagné afin de pouvoir porter les déchets et les déposer dans la benne. Les déchets doivent arriver déjà emballés à la déchetterie.

Attention l'amiante en fibre, tressé ou tissé n'est pas accepté par la déchetterie de Bailleul.